

ASPRES-SUR-BUECH

Forêt de Durbon



LE TERRITOIRE

Dans le département des Hautes-Alpes, à 35 km à l'ouest de la ville de Gap, découvrez cette chasse située dans le massif du Bôchaine entre Vercors et Dévoluy ; les altitudes varient de 800 à 2 300 m. Elle se pratique sur un massif de 4400 ha réparti sur 3 vallées : Agnielles-Recours, Bouriane, Riou Froid ; où la faune, la flore et les paysages rencontrés sont riches et variés.

Le territoire est aisément accessible, cependant il est recommandé d'avoir une bonne condition physique.



Ses atouts pour la chasse

Le massif abrite des populations importantes de cerfs et de chamois chassés en licence dirigée depuis des décennies. Nous vous accueillerons pour des chasses variées aux cerfs, chamois, sangliers et chevreuils.

De nombreux modes de chasse vous sont proposés : en individuel (approche, mirador, affût, arc) ou en collectif (drücken ou battue).

Les prestations proposées

LES CHASSES INDIVIDUELLES

• Approche guidée

Vous chasserez accompagné d'un guide de chasse avec qui vous évoluerez sur le territoire. Jours de chasse du lundi au jeudi. Licence sur plusieurs jours possible.

• Cerf

Approche au cerf coiffé au brame du 20 septembre au 10 octobre. Approche au faon, biche et autre cerf du 1er septembre à fin janvier.

• Chamois

Adultes et éterlous du 1er octobre au 2e dimanche de janvier. Chevreux du 31 octobre au 2e dimanche de janvier.

• Approche dirigée (chevreuil uniquement)

Vous chasserez seul sur un territoire réservé. Jours de chasse : tous les jours sauf le vendredi. Licence sur plusieurs jours possible.

• Chevreuil

Approche au brocard du 1er juillet à fin août.

Approche au brocard, chevrette et chevillard du 1er septembre au 1er dimanche de janvier.

• Arc

Vous chasserez seul sur un territoire réservé du 1er septembre à fin janvier.

Jours de chasse du lundi au jeudi et samedi, dimanche. Licence sur plusieurs jours possible.

LES CHASSES COLLECTIVES

Licences collectives (cerf et chevreuil)

Vous chasserez en poussée silencieuse (drücken), en équipe constituée de 8 ou 9 chasseurs et accompagné d'un guide de chasse. Chasse possible du 2e dimanche d'octobre à fin janvier. Jours de chasse du lundi au jeudi. Licence sur plusieurs jours possible.

Battue dirigée (cerf et chevreuil)

Vous chasserez en battue avec chien accompagné de trois guides de chasse ; en équipe constituée de 15 à 22 chasseurs. Chasse possible du 2e dimanche d'octobre à fin janvier. Jours de chasse du lundi au jeudi. Licence sur plusieurs jours possible.

CONTACT :

Technicien forestier

François GALLEY

07.62.74.77.32

francois.galley@onf.fr

Unité territoriale

Veynes Serre Laragne

05400 Veynes

BON A SAVOIR :

La chasse du chamois se déroulant à plus d'une heure de marche du véhicule, les services d'un porteur (que nous pouvons vous proposer) sont vivement conseillés. Le transport et le traitement du gibier abattu est à la charge du licencié. Pour l'approche guidée, la chasse peut éventuellement se poursuivre le lendemain, en cas d'insuccès le premier jour.

Possibilités d'hébergement

L'ONF vous propose des gîtes forestiers au cœur du territoire de chasse. La réservation dans un hôtel à proximité peut également être faite par nos soins.